

COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGA/ EM / Finances/ Comptabilité

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 17 septembre 2016
Rapport n° 16/5-39

OBJET BUDGET ANNEXE EAU
AFFECTATION DU RESULTAT 2015

L'exécution du Budget 2015 du service de distribution d'eau s'est soldée par un résultat d'exploitation de l'exercice de 1 126 763,49 euros.

Je vous propose d'affecter cet excédent à hauteur de :

- * 61 751,26 euros en Section d'Exploitation (Article 002 du Budget Supplémentaire 2016),
- * 1 065 012,23 euros en Section d'Investissement (Article 1068 du Budget Supplémentaire 2016).

Conformément à l'instruction Budgétaire M49 régissant ce Budget Annexe, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/09/2016 14:16

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 17 septembre 2016
Délibération n° 16/5-39OBJET BUDGET ANNEXE EAU
AFFECTATION DU RESULTAT 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 16/5-39 du Maire ;

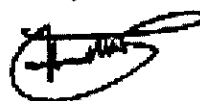
Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise l'affectation au Budget Supplémentaire 2016 du résultat de l'exercice 2015 du Budget Annexe de l'eau qui s'élève à 1 126 763,49 euros :

- * à la Section d'Exploitation à hauteur de 61 751,26 euros,
- * à la Section d'Investissement à hauteur de 1 065 012,23 euros.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/09/2016 14:16